

Paris le 10 avril 2019

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre des sites internet www.lascpi.fr et www.scp-gouv.fr utilisant abusivement son nom et son logo

Le régulateur attire l'attention du public sur les agissements des sites internet www.lascpi.fr et www.scp-gouv.fr qui utilisent abusivement son nom et son logo pour proposer aux épargnants des simulateurs de placement et des guides pratiques d'investissement dans les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Les sites internet www.lascpi.fr et www.scp-gouv.fr indiquent proposer aux épargnants des simulateurs de placement ainsi que des guides relatifs à l'investissement dans des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). L'association du nom et du logo de l'AMF à ces sites peut faire croire aux internautes que l'AMF en cautionne le contenu. Or, l'Autorité des marchés financiers ne produit ni ne supervise aucun simulateur de placement dans des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

L'Autorité des marchés financiers rappelle, enfin, que la reproduction de son logo est strictement encadrée et qu'il ne doit pas être utilisé de manière équivoque pouvant générer un risque de confusion.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Épargne Info Service : <https://www.abe-infoservice.fr/> ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h (service 0,05€/min + prix d'un appel).

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

